

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2020 A 19 HEURES**

=====

PRESENTS : M. RUPERT J - Mme BERNEDE M.J - MM.BESSON F - CESCO M - Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme GLEYROUX F - M. HOURQUEBIE C - Mme MERLE S - M. YUNG R.

EXCUSES : Mme DELAGE S (pouvoir à M. YUNG) - Mme FIGUIERE V (pouvoir à Mme GLEYROUX) - Mme RUDDSELL (pouvoir à M. DAURAT) - M. VINCELOT M.

ABSENTS : M. BAIGNEAU C.

Secrétaire de séance : Mme GLEYROUX

Date de convocation : 13/02/2020

=====

En préambule, M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : « le changement d'assiette d'un tronçon du chemin rural n° 10 du Pont Pointu, dit « Moulin Neuf » ; le dossier étant arrivé par voie postale le 14 février 2020, soit après l'envoi des convocations. Accord à l'unanimité.

Concernant le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2020, celui-ci sera transmis par mail.

Arrivée de M. YUNG à 19 H 10

I - CONTRAT AVEC LA SACPA POUR LA CAPTURE DE PIGEONS (délibération n° 2020-02-01)

Exposé de M. le Maire : En raison de la prolifération des pigeons autour de l'église, et des dégâts qu'ils occasionnent, contact a été pris avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animalier) pour étudier les possibilités de capture.

Comme en 2014, la proposition de la SACPA consiste en la mise à disposition d'une cage de capture avec appelants qui serait installée sur le toit de la sacristie de l'église. Les volatiles seraient capturés et évacués par la SACPA.

Le contrat serait conclu pour une période de 3 mois, renouvelable une fois ; soit 1 mise en place et un minimum de 6 passages, avec une intervention chaque quinzaine.

Le tarif de la pose de la cage de capture est de 360 € HT et chaque intervention serait facturée 305 € HT ; soit un total TTC de 2 628.00 €.

Proposition : Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer avec la SACPA la convention proposée.

Décision :	Votes :	Abstentions	00	voix
		Contre	00	voix
		Pour	13	voix.

Arrivée de Mme RUDDSELL à 19 H 40 => 11 présents et 2 pouvoirs

II - FINANCES :

1. Présentation et vote du compte administratif 2019 (délibération n° 20120-02-02)

Après présentation, le compte administratif 2019 est voté sous la présidence de M. CESCO, et après retrait de M. le Maire de la façon suivante par **11 voix pour - 0 abstention - 1 voix contre** (M. HOURQUEBIE) :

Section de fonctionnement :

- dépenses prévues : 1 174 197.00 €

- dépenses réalisées : 601 733.05 €

- recettes prévues : 1 174 197.00 €

- recettes réalisées : 798 257.13 €

Soit un résultat d'exercice de + 196 524.08 €

auquel s'ajoute l'excédent reporté + 496 528.81 €

soit un excédent de fonctionnement de clôture de + 693 052.89 €.

Section d'investissement :

- dépenses prévisions : 1 206 820.27 €

réalisations : 888 072.65 €

- recettes prévisions : 1 206 820.27 €
réalisations : 766 337.08 €

Soit un résultat de clôture de - 121 735.57 €

Auquel s'ajoute l'excédent reporté + 252 581.89 €

soit un excédent d'investissement de clôture de +130 846.32 €.

Restes à réaliser : en dépenses : 196 557.42 € et en recettes : 16 500.00 €.

Soit un résultat global d'investissement déficitaire de 49 211.10 €.

2. Adoption du compte de gestion du Receveur 2019 (délibération 2020-02-03)

Après examen le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2019, dressé par Monsieur le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part par **12 voix pour et 1 voix contre** (M. HOURQUEBIE).

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 (délibération 2020-02-04)

A l'occasion du vote du compte administratif, le Conseil Municipal a :

✓ constaté les résultats suivants :

en section de fonctionnement : un excédent de 693 052.89 €

en section d'investissement : un excédent de 130 846.32 € et un besoin réel de financement déficitaire de 49 211.10 €.

Il décide maintenant par **12 voix pour et 1 abstention** (M. HOURQUEBIE) :

✓ d'affecter au budget unique 2020 :

• en section d'investissement : au compte R 001 (solde d'exécution N-1) la somme de 130 846.32 €

et au compte R 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 49 211.10 € en couverture du besoin réel de financement

• en section de fonctionnement : au compte R 002 (excédent reporté) la somme de 643 841.79 €.

4. Vote des taux 2020 (délibération n° 2020-02-05)

Après examen des éléments du budget, et en l'absence de réception du tableau 1259 émanant de la Direction Générale des Finances Publiques, M. le Maire fait savoir que les membres de la commission finances qui se sont réunis le 14/02/2020, ont décidé à l'unanimité de proposer de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020, et de les maintenir comme suit :

—taxe d'habitation	9.63 %
- foncier bâti	12.41 %
- foncier non bâti	48.57 %
Décision :	Votes :
	abstentions
	00
	voix
	Contre
	00
	voix
	Pour
	12
	voix

M. HOURQUEBIE n'a pas pris part au vote, car selon lui, même si légalement il n'y a rien à dire, ce n'est pas très républicain de voter les taux avant les élections.

5. subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé en 2020 (délibération n° 2020-02-07)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes

Subventions attribuées / Compte : 6574	Prévisions 2020
ACCA Béguey	50,00
ADDAH 33	200,00
ADELPHA	200,00
A.D.M.R. Cadillac	500,00
Aéro Club	100,00
A.G.I.M.C.	200,00
Amicale Anciens Combattants	100,00
Amicale Pompiers Arrondissement Langon	100,00
ASALFA 33	200,00
Association Paralysés de France	100,00

Cadets Béguey - Cadillac	460,00
Clowns stéthoscopes	150,00
Club Noste Biquey	460,00
Comité Départemental Contre le Cancer	170,00
Comité Secours Populaire	160,00
Croix Rouge Française	100,00
FNACA Comité de Cadillac	100,00
Généalogie	200,00
Institut Bergonié	230,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rions	100,00
Lo Camin	200,00
Prévention Routière	150,00
Secours catholique	160,00
Société de pêche « Le Bouchon dans l'Euille »	100,00
Téléthon	100,00
Théâtre Passion de Coimères	100,00
UAC Omnisports (10 € par enfant licencié et par an sur présentation de justificatifs)	
US Vallée de Garonne (foot)	300,00
TOTAL	4 990,00
Subventions non-attribuées	710,00
TOTAL	5 700,00

III - Changement d'assiette d'un tronçon du chemin rural N° 10 du Pont Pointu, dit du « Moulin Neuf »
(délibération n° 2020-02-07)

M. YUNG étant intéressé à titre personnel par ce point de l'ordre du jour, il quitte la salle avant le début de l'exposé de M. le Maire et pendant la délibération qui suit

Soit : Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 11 Pouvoirs : 01

Exposé de M. le Maire : La société ETPM qui réalise sur la commune des travaux d'enfouissement des lignes du réseau électrique pour le compte d'ENEDIS, a enterré 25 mètres de câbles au mauvais endroit, modifiant l'assiette d'un tronçon du chemin rural N° 10 du Pont Pointu, dit du Moulin Neuf.

Devant cet état de fait et pour éviter d'enlever le câble enterré en domaine privé pour le repositionner en domaine public, il a été proposé à la Commune de Béguey de déplacer une partie du chemin rural.

Cela passe par des cessions de terrain entre la Commune de Béguey et les Consorts YUNG, et inversement, et nécessairement par une enquête publique préalable.

Aussi, à la demande de la société ETPM, le cabinet PASCUAL (Géomètre Expert Foncier à AGEN) et PANGÉO Conseil, nous ont sollicités par courrier reçu le 14/02/2020, pour que cette enquête publique soit déclenchée.

Le plan de division et de bornage projeté, ayant été accepté par les Consorts YUNG, le Conseil Municipal peut à son tour se prononcer sur cette procédure.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le projet de changement d'assiette d'un tronçon du Chemin Rural n° 10, selon le plan de division et de bornage joint ;
- De lancer la procédure d'enquête publique ;
- De laisser à la charge de la société ETPM l'ensemble des frais inhérents (rémunération du Commissaire Enquêteur, publicité dans deux Journaux, bornage, actes, etc).

Invité à délibérer, le Conseil Municipal se prononce par :

Votes :

abstentions	00	voix
Contre	00	voix
Pour	12	voix.

IV - QUESTIONS DIVERSES :

1 Elections municipales : Le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 15 mars de 8 H à 18 H. Un tableau des présences au bureau de vote sera transmis à chacun par mail.

2. Mme RUDELL précise que le **SCOT**, amorcé en 2010, a été voté mardi soir le 18/02/2020.

3. M. RUPERT : s'agissant de la dernière réunion de conseil municipal de ce mandat, adresse ses remerciements à tous, le quorum ayant toujours été atteint et les séances tenues dans la bonne entente. Il souhaite bon courage à ceux qui continuent.

Séance levée à 20 H 45

Suivent les signatures :

<i>BAIGNEAU Christian</i>	<i>BERNEDE Marie-José</i>	<i>BESSON Francis</i>	<i>CESCO Maurice</i>	<i>CHEVRIER Laurie</i>
<i>DAURAT François</i>	<i>DELAGE Séverine</i>	<i>FIGUIERE Virginie</i>	<i>GLEYROUX Florence</i>	<i>HOURQUEBIE Christophe</i>
<i>MERLE Sandrine</i>	<i>RUDELL Catherine</i>	<i>RUPERT Jean</i>	<i>VINCELOT Michel</i>	<i>YUNG Rodolphe</i>